

SMIAC

COMITE SYNDICAL DU 5 MARS 2024

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Le Comité Syndical, convoqué le 26 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Yohann TRANCHANT

Nombre de délégués titulaires présents : 11

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 2

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 2

Le nombre de voix exprimées : 15

Etaient présents les délégués suivants :

| <i>SOUS BASSIN</i> | <i>NOM</i> | <i>PRENOM</i> | <i>PRESENTS</i> | <i>VOTE</i> |
|--------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------|------------------------------------|
| BAS CHERAN | <u>DEPLANTE</u> | <u>Serge</u> | X | X |
| | <u>BUTTIN</u> | <u>Alexis</u> | | |
| | <u>LACOMBE</u> | <u>Jean-Pierre</u> | | |
| | <u>TRANCHANT</u> | <u>Yohann</u> | X | X |
| | <u>VAUJANY</u> | <u>Francis</u> | X | X |
| | <u>VIBERT</u> | <u>Martine</u> | | |
| | BISTON | Sylvain | X | X |
| | DERRIEN | Patrice | | |
| | FOLLINET | Jean-Marc | | |
| | CHARVIER | Florence | | |
| | TRANCHANT | Edith | | |
| | VUACHET | André | X | X |
| | | | | |
| | <u>BRAISSAND</u> | <u>Jean-François</u> | X | X |
| | AGUETTAZ | Robert | | |
| MOYEN CHERAN | <u>BARILLIER</u> | <u>Agnès</u> | Excusée | Donne procuration à Mme P. MERMOZ |
| | <u>DUBOIS</u> | <u>Roland</u> | Excusé | Donne procuration à M. D. DUBOSSON |
| | <u>DUBOSSON</u> | <u>David</u> | | |
| | <u>MUGNIER</u> | <u>Françoise</u> | X | X |
| | <u>MERMOZ</u> | <u>Patricia</u> | X | XX |
| | <u>REY</u> | <u>Gilles</u> | X | X |
| | BOGEY | Franck | | |
| | BOLLARD | Alain | | |

| | | | | |
|---------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------|---|
| | MILLION-VIRET | Nathalie | | |
| | FRANCOIS | Gilles | | |
| | MARTIN | Jean-Claude | | |
| | BRUYERE | Pierre | Excusé | Donne procuration à M. Y. TRANCHANT |
| HAUT CHERAN | <u>BOULNOIS</u> | <u>Vincent</u> | X | X |
| | <u>ROCHAIX</u> | <u>Daniel</u> | X | X |
| | <u>FERROUD-PLATTET</u> | <u>Hervé</u> | X | XX |
| | <u>FRESSOZ</u> | <u>Jean-Pierre</u> | | Donne procuration à M. H. FERROUD PLATTET |
| | <u>JOLY</u> | <u>Max</u> | | |
| | <u>DELHOMMEAU</u> | <u>Eric</u> | X | X |
| | <u>BECCU</u> | <u>Jean-François</u> | | |
| | <u>FABRE</u> | <u>Maryse</u> | | |
| | <u>GAMEN</u> | <u>Philippe</u> | | |
| | <u>GOGNY</u> | <u>Christian</u> | | |
| <u>PERRIER</u> | <u>Marie</u> | | | |
| <u>TICKIEWITCH</u> | <u>Serge</u> | | | |

En préambule, **Monsieur Yohann TRANCHANT** présente **Monsieur Serge DEPLANTE**, élu délégué titulaire par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie le 18 décembre 2023.

Monsieur Yohann TRANCHANT remercie **Madame Patricia MERMOZ**, Maire de Cusy, pour la mise à disposition de la salle de conseil pour cette présente réunion.

Monsieur Yohann TRANCHANT donne la parole à **Madame Sofia DI CAPUA**, nouvel agent du SMIAC depuis le 1^{er} février 2024, en tant que Chargée de Mobilisation et Ressource en eau. **Sofia DI CAPUA** est titulaire d'un Master Biodiversité Ecologie et Evolution. Pour valider ce master elle a effectué un stage dans un bureau d'étude d'ingénierie sur la maîtrise d'œuvre renaturation/restauration des cours d'eau. Elle a ensuite travaillé à l'UNESCO en tant que consultante base de données des réserves de Biosphère pour la création d'une carte interactive. Arrivée depuis un peu plus d'un mois au SMIAC, elle est en charge de la co-construction avec les acteurs du territoire et la mise en place du PTGE, la coordination du PGZH et du volet communication et concertation.

Monsieur Yohann TRANCHANT se dit satisfait de l'équipe complète, ce qui permettra d'avancer sur une programmation pluriannuelle.

Désignation du secrétaire de séance

M. Hervé FERROUD-PLATTET a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV du 5 décembre 2023

Le Procès-verbal du 5 décembre 2023 est approuvé par le Comité Syndical à l'unanimité.

Points soumis à délibération

Point n° 1 – Débat d'orientations budgétaires

Monsieur Yohann TRANCHANT invite les membres du Comité Syndical à débattre sur les orientations budgétaires à partir du rapport annexé à la convocation de ce présent conseil. Il présente les résultats du compte administratif 2023, les contributions des EPCI pour 2024, l'équilibre budgétaire 2024, les principaux postes de dépenses de fonctionnement, l'évolution de l'épargne brute, les annuités de la dette et les priorités 2024 concernant l'investissement.

Monsieur Yohann TRANCHANT rappelle un historique concernant le SMIAC :

- 2021 : année de changement de gouvernance,
- 2022 : année de consolidation financière avec l'évolution des contributions financières,
- 2023 : année de consolidation de l'équipe.
- Et 2024 : année de construction des programmes d'actions.

Concernant le CA 2023, **Monsieur Yohann TRANCHANT** commente les résultats. Il souligne des dépenses de fonctionnement faibles en raison des charges de personnel réduites. Les dépenses en investissement représentent majoritairement le remboursement de capital conformément aux prévisions du budget « restreint ». Les principales recettes sont les contributions des 4 EPCI. L'un des objectifs de l'année 2023 était de solder les restes à réaliser notamment les subventions restant à percevoir. Le montant des reports est de 408 000 € en section de fonctionnement (recettes). Concernant les restes à réaliser pour l'année 2024, les recettes et les dépenses sont relativement équilibrées.

En résultat cumulé, les résultats sont très favorables en fonctionnement et défavorables en investissement en raison du poids du capital de la dette des années précédentes.

Concernant les contributions, elles sont de 600 000€ et représentent 95% des recettes de fonctionnement. Conformément aux engagements des 4 EPCI, la clé de répartition est inchangée pour la durée du mandat. Pour 2024 les montants appelés seront de 177 543€ pour Grand Chambéry, 179 752€ pour Grand Annecy, 12 148€ pour grand Lac et 230 556€ pour Rumilly Terre de Savoie. Le programme d'actions et l'équipe sont construits à partir de ces éléments. Pour rappel, une demande aux principaux contributeurs d'une avance de 50% des contributions 2024 a été sollicitée. **Monsieur Yohann TRANCHANT** remercie les EPCI des versements qui ont déjà été effectués.

Monsieur Yohann TRANCHANT commente l'équilibre budgétaire 2024.

Concernant les investissements, très peu d'investissements nouveaux sont prévus. Des actions sans ingénierie lourde, sont néanmoins envisagées sur 1 ou 2 seuils d'Entrelacs. L'équipe du SMIAC sera en charge de la rédaction du cahier des charges.

Concernant les principaux postes de dépenses de fonctionnement, **Monsieur Yohann TRANCHANT** rappelle que les dépenses de personnel ont évolué depuis 2020 en raison du nombre d'agents. Les objectifs 2023 de pourvoir les postes ouverts, d'accroître les compétences internes et de maximiser les aides aux postes ont été atteints. En 2024, la masse salariale sera plus importante en raison des profils de postes différents de ceux de 2020, pour un reste à charge très inférieur. **Monsieur Yohann TRANCHANT** précise que pour les subventions, les montants indiqués en 2023 correspondent à l'arrêté de l'Agence de l'eau. Pour les montants

prévus 2024, il s'agit d'une estimation. **Monsieur Vincent MENNESSIER** ajoute que toutes les missions ne sont pas financées (volet prévention des inondations). En contrepartie, une part forfaitaire de 30% de la masse salariale est financée au titre de frais indirects (secrétariat, achat petit matériel...). Les dépenses de personnel 2023 ayant été inférieures aux prévisions, les subventions attendues seront par conséquent inférieures aux sollicitations. 50% du montant des subventions 2024 ont été inscrites au budget pour prévoir ce risque.

Monsieur Yohann TRANCHANT présente les actions de fonctionnement. Sont prévues des dépenses pour l'observatoire qualité de l'eau (76 000€ budgété en 2023 et 39 000€ en 2024), la poursuite du travail par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM, établissement public de l'Etat), programme de recherche monté en groupement par la CC Rumilly Terre de Savoie, la Ville de Rumilly et le SMIAC pour l'étude des perfluorés sur la partie aval du Bassin Versant du Chéran et la poursuite des analyses ponctuelles réalisées (PFOS sur le secteur leader), mission en groupement de commandes avec la CC Rumilly Terre de Savoie et le Grand Annecy pour la partie pluviale. Les perspectives pour le SMIAC sont de poursuivre un observatoire permettant d'obtenir les données essentielles pour remplir ses missions et de réintégrer les actions de communication. L'équipe du SMIAC et les élus devront réfléchir ensemble aux différentes actions à reconstruire.

En l'absence de remarque, **Monsieur Yohann TRANCHANT** détaille les dépenses courantes de fonctionnement de 2023 et les propositions pour 2024. Une augmentation des dépenses est prévue en raison de l'inflation des prix (carburant, location du local...) et de l'effectif complet du personnel en 2024. Le budget prévu pour les études augmente (observatoire pour 40 000€ et les perfluorés). Les autres évolutions sont similaires à toutes les collectivités. 25 000 € ont été prévus en entretien et réparation voies et réseau qui pourront permettre les actions imprévues (curage des bacs par exemple). **Monsieur Hervé FERROUD-PLATTET** remarque une légère baisse anormale du compte 6531. **Monsieur Yohann TRANCHANT** demande un ré-examen des prévisions pour le prochain comité. Les membres du Comité se questionne quant à la forte augmentation du loyer (1878.10€, soit +15%). **Monsieur Yohann TRANCHANT** précise que la zone de stockage ne sera plus adaptée lorsque l'ensemble du matériel sera vendu. Le bail court jusqu'en mai 2025. Il estime que le montant du loyer n'est pas onéreux mais que le local n'est pas adapté aux besoins du syndicat. Un changement de local n'est pas envisagé en 2024.

En l'absence d'autres remarques, **Monsieur Yohann TRANCHANT** commente les données concernant l'épargne brute du SMIAC (indicateurs identiques de l'étude du Cabinet Klopfer). Sous le mandat précédent, l'épargne brute du syndicat était négative. L'épargne brute du SMIAC augmente en raison des contributions plus importantes. Les prévisions pour 2024 sont très favorables.

Concernant l'évolution de la dette du SMIAC, deux types d'emprunts sont mis en évidence : les prêts long terme et les prêts court terme contractés auparavant face aux difficultés de trésorerie liées au programme Alcotra (dépenses importantes/aides tardives). En 2024, le SMIAC n'a plus de prêt court terme et n'aura pas besoin de recourir à un nouveau prêt. L'en-cours de la dette est de 1 116 000€ au 31/01/2024. Les annuités d'emprunt seront de 162 003€ en 2024 et 120 352€ en 2025. Cet examen conclut à une meilleure situation financière et présage une vraie programmation d'actions.

A la question de **Monsieur Sylvain BISTON**, **Monsieur Yohann TRANCHANT** précise qu'aujourd'hui la capacité de désendettement est de moins de 4 ans. Cette photographie d'une

année où les dépenses de fonctionnement et la masse salariale sont faibles n'est pas représentative. L'année 2024 permettra d'affiner la capacité de désendettement réelle.

En l'absence d'autres remarques, **Monsieur Yohann TRANCHANT** expose les priorités 2024 des investissements. L'objectif 2023 était de finaliser l'étude volumes prélevables pour la transmettre aux Préfectures. Le SMIAC est dans l'attente de l'arrêté Préfectoral. **Monsieur Vincent MENNESSIER** précise qu'une rencontre est prévue avec les services de la DDT mi-mars concernant la notification des volumes maximum prélevables. Une autre rencontre avec l'Agence de l'eau et le prestataire du SMIAC aura lieu le 27 mars. En parallèle, l'équipe du SMIAC travaille à la construction du PTGE, Sofia étudie les ébauches des fiches actions du bureau d'études en collaboration avec l'Agence de l'eau pour répondre à leurs attentes. **Monsieur Vincent MENNESSIER** propose la constitution d'un groupe de travail pour réfléchir à ces fiches.

A la question de **Monsieur Vincent BOULOIS** concernant l'accès à l'eau aux usagers en période d'étiage, **Monsieur Yohann TRANCHANT** répond que l'équipe du SMIAC ne pourra pas se positionner sur ces questionnements, ces décisions sont politiques. Cette question d'interdiction d'accès au Chéran a été abordée lors du dernier Comité de Bassin par Monsieur Jean-Claude MARTIN. Une potentielle préconisation du SMIAC avait été alors sollicitée. **Monsieur Yohann TRANCHANT** avait exprimé son avis estimant que c'était contrenature d'interdire un accès général au bord de l'eau. L'application d'un tel arrêté d'interdiction était difficile à mettre en œuvre. **Monsieur Vincent BOULNOIS** reconnaît que ce n'est pas l'objet du PTGE mais qu'il a une incidence sur celui-ci. **Monsieur Yohann TRANCHANT** est plus favorable sur un encadrement des accès en communiquant. De plus, il réfléchit à instaurer des zones de refuge biodiversité, thermique pour la faune aquatique.

A la question de **Monsieur Vincent BOULNOIS** concernant la possibilité d'installer des retenues collinaires lors des pluviométries importantes pour les restituer lors des périodes d'étiages, **Monsieur Yohann TRANCHANT** répond que le sujet peut être l'objet des fiches du PTGE. Il est très favorable pour l'étude de ce point.

Monsieur Sylvain BISTON relève un problème de vulgarisation, de capacité de communication. **Monsieur Yohann TRANCHANT** rappelle que le synoptique du SMIAC comporte plusieurs volets dont :

- Mieux connaître,
- Mobiliser les acteurs (communiquer les préconisations aux particuliers, aux entreprises...) – Sur ce volet, il est important de définir qui communique (le SMIAC, les Communes...)

Monsieur Yohann TRANCHANT poursuit sur les études de danger, dossiers suivis par Vianney, chargé d'opérations au SMIAC. Il présente les principaux systèmes d'endiguement. Le linéaire de digue est moins important que d'autres bassins versant alentours. Néanmoins, chacune présente des problématiques. Les bureaux d'études ont été relancés. **Monsieur Yohann TRANCHANT** propose de réserver un temps d'échange pour approfondir le sujet lors du prochain Comité syndical (zoom sur chaque système d'endiguement).

Concernant le Seuil de l'Aumône, une étude après travaux va permettre de vérifier l'évolution des milieux. Cette étude est indispensable pour obtenir les subventions. Le bureau d'études ne pourra terminer ces études qu'en octobre 2024. Le résultat de ces études est attendu pour traiter d'autres sujets (moulins à Sales). Un rendez-vous avec Sage Environnement est prévu courant

mars. **Daniel ROCHAIX** demande de bien vérifier la date d'échéance des subventions pour ne pas en perdre le profit.

Une autre priorité 2024 est le dossier-phare Confluence Chéran-Nant d'Aillon. Le bureau d'études préconise l'effacement d'une digue sur la partie du plan d'eau du Châtelard. Des questionnements se posent pour un meilleur fonctionnement, pour optimiser le financement des travaux d'entretien sur les digues. **Monsieur Yohann TRANCHANT** attend pour cette année un plan en masse validé. **Monsieur Eric DELHOMMEAU** pense que se priver de plan d'eau comme celui-là représente un risque.

A la remarque de **Monsieur Vincent BOULNOIS** concernant les conséquences des pluviométries importantes sur les passerelles, **Monsieur Vincent MENNESSIER** confirme que ces problématiques ont été remontées au bureau d'études. **Monsieur Yohann TRANCHANT** précise qu'il s'agit d'usages implantés dans le lit du Chéran à des fins touristiques, donc non incluses dans le transfert de compétence du grand cycle de l'eau au SMIAC. Concernant la passerelle Picot, un courrier a été adressé par le SMIAC à Grand Chambéry en octobre 2023 pour exprimer ce cadre.

Monsieur Yohann TRANCHANT poursuit sur les priorités 2024 et notamment les restes à réaliser à purger pour un montant de 372 000 €. Le fil rouge de 2024 sera de définir et partager la programmation pluriannuelle 2025/2029 calée sur le prochain programme de l'Agence de l'eau.

Monsieur Eric DELHOMMEAU s'interroge que la capacité du Syndicat à autofinancer des dépenses importantes. Il se questionne sur la pertinence d'une évolution de l'exercice de la compétence en délégation plutôt qu'en transfert, pour le compte des EPCI. La délégation permettant de laisser la prise en charge financière aux EPCI (budget général plus conséquent). **Monsieur Daniel ROCHAIX** pense que le sujet doit être abordé avec les 4 EPCI. **Monsieur Yohann TRANCHANT** propose d'en rediscuter sur la base de la future programmation d'actions 2025-2029 et des besoins qu'elle implique. Il rappelle que le préambule des statuts du SMIAC est la solidarité territoriale. Cette décision irait à l'encontre de cette solidarité.

Pour certains projets couvrant plusieurs enjeux, **Monsieur Vincent BOULNOIS** précise que le plan de financement doit être discuté avec les bénéficiaires concernés, par exemple les acteurs touristiques. **Monsieur Hervé FERROUD-PLATTET** précise que l'enjeu dans les zones artisanales peut être tout aussi important.

Sans autre commentaire des membres du conseil, **Monsieur Yohann TRANCHANT** propose de clore le débat sur les orientations budgétaires et de délibérer.

Délibération

L'assemblée, à l'unanimité,

**CONSTATE la tenue du débat d'orientations budgétaires et
PREND ACTE de l'existence du rapport d'orientation budgétaires.**

Points non soumis à délibération

Point 2 – Avancement des dossiers en cours

Monsieur Yohann TRANCHANT précise que le sujet sur les études prélevables a largement été évoqué au cours du point 1 de ce présent comité. Pour rappel, le bureau d'études et le comité de pilotage ont conclu qu'à l'échelle du bassin versant du Chéran il fallait viser un gel des prélèvements. Concernant certains secteurs, une réduction drastique des prélèvements est nécessaire (de 50% sur les coteaux du semnoz et 60% dans la nappe du Dadon à Rumilly). La CC Rumilly Terre de Savoie a pris acte de cette étude. Sans autre source de substitution, il est impossible de s'engager sur la baisse des prélèvements. Les intercommunalités travaillent sur des solutions.

Monsieur Vincent MENNESSIER développe un point de situation sur les travaux de Gruffy. Le chantier a débuté en septembre 2023. Les travaux de génie végétal, d'enrobé, d'installation d'une grille sur la route restent à finaliser. Des corrections sur les côtes doivent être également faites. Le chantier, à l'arrêt depuis l'automne par le maître d'œuvre pour des retards de paiement, n'a pas repris à ce jour. Les paiements avaient été mis en suspend dans l'attente d'une réunion pour demander des éclaircissements sur certains points (questionnement sur matériaux, quantité, travaux qui ne respectaient pas le cahier des charges, réelle efficacité du chantier). 9 seuils étaient facturés alors que seulement 7 seuils ont été réalisés. Le suivi et la rigueur de la maîtrise d'œuvre posent question.

L'entreprise doit fournir au SMIAC un planning pour terminer les travaux et fournir en parallèle un certificat d'efficacité du chantier. 2 situations ont été mandatées en début d'année même si celles-ci doivent être revues.

Monsieur Yohann TRANCHANT précise que le temps joue contre nous, les plantations doivent se faire en période hivernale et regrette de ne pas finaliser le chantier.

Monsieur Gilles REY attire l'attention sur les leçons à tirer de ce chantier. Il estime que la commune n'a pas été suffisamment investie, le SMIAC a accordé sa confiance aux entreprises et au bureau d'études.

Les membres regrettent que le maître d'œuvre n'ait pas rempli son rôle.

Monsieur Yohann TRANCHANT confirme que le maître d'ouvrage doit vérifier la maîtrise d'œuvre et c'est la raison pour laquelle l'équipe du SMIAC a été renforcée. Le travail de l'équipe sera de suivre de plus près les prestataires. Il reconnaît la responsabilité partagée et espère pas que cela ne se reproduise pas dans de telles conditions.

Point 3 – Questions diverses

Pas de questions diverses.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 5 mars 2024 à 21 heures 55.



Le Président,
Yohann FRANCHANT

Le Secrétaire de séance,
Hervé FERROUD-PLATTET